

# **CONDITIONS DE LA VENTE**

## ● ÉLIGIBILITÉ

- La vente est ouverte par ordre de priorité aux familles adhérentes Jumeaux et Plus 51 - 2017 et habitants de Reims, puis des environs
- Peuvent être vendus : Matériel de puériculture, vêtements de grossesse/bébé/enfant/ado, jeux et jouets, déco de chambre.
- Les articles doivent être propres, en bon état, les jouets à pile/secteur vérifiés.

## ● INSTALLATION ET RANGEMENT : **Installation à partir de 08h30.**

Vous devez être en place pour l'ouverture à 09h30. Les tables et les chaises sont fournies.

- **La vente se fait en salle !** Ne prévoyez pas plus de matériel que votre métrage ne le permet. Les visiteurs, avec et sans poussettes, doivent pouvoir circuler en toute sécurité. Les organisateurs vous demanderont **de retirer de la vente** le matériel débordant sur les allées.
- Les exposants ne doivent pas accrocher de vêtements sur les murs, seuls les portants sont autorisés.
- Les exposants devront démonter et ranger leur(s) table(s) et chaises à l'issue de la vente.

→ Pas de transactions pendant l'installation.

## ● RÉSERVATION ET TARIFS

- Les tables sont réservables à l'unité (2 maximum) et l'espace supplémentaire au mètre (1€ le mètre supplémentaire, 0,50cts pour les adhérents Jumeaux et Plus 51 - 2017).

### **Tarifs :**

- 4€ par table (fournie) ou espace équivalent (3€ pour les adhérents Jumeaux et Plus 51 - 2017), 1€ le mètre supplémentaire (0,50cts pour les adhérents Jumeaux et Plus 51 - 2017)
- 1€ le portant apporté par vos soins (non fourni par l'association), limité à 2 (taille standard)

- 1 seul vendeur par bon ! Indiquez lisiblement si vous souhaitez être installé à côté d'un autre exposant. Celui qui vend est la personne renseignée sur l'attestation (pas de prête-nom)
- Les confirmations de réservation seront indiquées sur la page d'accueil du site [www.jumeauxetplus51.fr](http://www.jumeauxetplus51.fr)
- La réservation est enregistrée à réception des trois éléments : Attestation personne physique », bon de réservation ainsi que le règlement de l'espace (mètres + portant, chèque à l'ordre de l'association Jumeaux et Plus 51).

## ● OUVERTURES DES PORTES

- Ouvert sans interruption de 09h30 à 17h00

## ● RESPONSABILITÉ

- Les vendeurs sont responsables des objets qu'ils vendent : ceux-ci doivent être propres, en bon état de fonctionnement (matériel sur secteur ou avec piles), l'association pourra demander le retrait de tout article qu'elle jugerait dangereux ou non-conforme.
- **Objets interdits à la vente** : biberons en plastique (sauf marquage « sans BPA »), tapis-puzzle en mousse.

- L'association ne pourra pas être tenue pour responsable des vols ou dégradations des objets mis en vente ou personnels
- Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- L'estrade est strictement interdite au public, aux exposants et leur famille.

### ● **AUTRES INFORMATIONS**

- Nous sommes une association familiale composée de quelques bénévoles qui gère une partie de l'affichage papier (nous ne pouvons pas aller sur toutes les communes), les sites Internet, la presse locale, les institutionnels (crèches, Caf, Ram).

→ Afin de compléter la communication sur ce marché, nous demandons aux exposants de contribuer à la publicité sur vos lieux de vie : **écoles, commerces, entreprises**. La trame de l'affiche vous est communiquée avec le bon de réservation, si vous pouvez en éditer des copies. Nous pouvons vous transmettre des exemplaires (affiches A4, 1/2 format, flyers à distribuer) sur demande à [contact@jumeauxetplus51.fr](mailto:contact@jumeauxetplus51.fr)

Nous vous remercions pour votre participation qui permettra aux familles de vendre ou acheter à bon prix, et qui permettra de promouvoir l'association.

#### - **La brocante est régie par la réglementation des vide-greniers :**

- Ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagés
- Les exposants ne peuvent participer à plus de 2 ventes au déballage de même nature par an
- Ouvert uniquement aux particuliers, les commerçants sont interdits
- La personne indiquée sur l'attestation est celle qui vend. Les prête-noms sont interdits

- L'association tiendra une buvette ainsi que de la vente de gâteaux
- Des volontaires sont les bienvenus pour ranger et nettoyer la salle à la fin de la brocante.
- La sanction au non-respect du présent règlement est l'interdiction de participer à tout prochain marché !

